

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 AOÛT 2007 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum, et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Abraham Gonshor et David Sternthal formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

**ABSENT :** M. le conseiller Michael Goldwax

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur André Drouin, en remplacement du directeur général et Monsieur Charles Ohayon, assistant-greffier, qui prend note des délibérations.

#### 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

##### Résidant demeurant sur Queen Mary

- Où en est rendue l'étude pour changer le circuit de l'autobus 51?
- Plainte concernant la vitesse excessive sur Queen Mary et Ellerdale.

##### Mme Stafford de NDG

- Basé sur son expérience, elle dit qu'il n'est pas approprié d'avoir une aire d'exercice canin dans un secteur résidentiel.

##### M. Schlomowitz

- Problème de circulation et de vitesse sur Dufferin entre Côte Saint-Luc et Queen Mary. Aimerais une boîte à fleurs au coin de la rue.

##### Résidant de CSL sur la rue MacDonald

- En faveur d'une aire d'exercice canin et veut savoir quand il sera prêt. Il suggère d'augmenter le coût des licences pour chiens.

##### M. Robert de Masi

- Problème de circulation sur Dufferin – pas de dos d'âne, ni de lignes aux arrêts obligatoires. Peut-il y avoir du stationnement alternatif sur Dufferin?
- Y a-t-il eu des plaintes pendant l'aménagement temporaire de l'aire d'exercice canin dans le parc Langhorne?

##### M. Daniel Miller

- Est-ce que chacun des membres du conseil est d'accord avec le fait qu'il devienne possible d'ériger une aire d'exercice canin dans chacun des parcs dans Hampstead? Pourquoi avoir modifier le règlement de zonage pour tous les parcs et pas seulement pour le parc Langhorne?

##### Mme Diane Ross

- Quelle est la population de Hampstead?

##### M. Louis Miller

- Pourquoi n'y a-t-il pas de fleurs le long de la rue Fleet?

##### Mme Gensiuk

- Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant relativement au projet d'embellissement de la Ville dont un montant de 50 000\$ a été réservé dans le PTI?

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### M. Derek Stern

- Il est en faveur que la classification PB-4 ne s'applique pas uniquement qu'à un seul parc.
- Quelle est la procédure pour le registre?

### Mme Rosalie Gordon

- Est-ce que vous prévoyez envoyer une lettre à tous les résidents concernant le registre?

### M. Sonny Surkes

- Est-il exclu que le parc Hampstead ait une aire d'exercice canin?

### Mme Galli

- Est-il possible de consulter le registre après sa fermeture? Est-ce que le Conseil reconsidérera sa position s'il y a plus de 82 signatures provenant de la zone RB-1?

### Mme Florschutz

- Est-ce que le parc Langhorne sera utilisé au complet pour aménager l'aire d'exercice canin?

*À 21h14, les conseillers Borden et Elfassy s'absentent temporairement de l'assemblée.*

2007-176

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant sous « Affaires nouvelles » :

12.2 Construction d'une aire d'exercice canin au parc de Hampstead.

Adoptée

2007-177

### **DÉPLACEMENT DE L'ITEM 12.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le point numéro 12.2 de l'ordre du jour - « Construction d'une aire d'exercice canin au parc de Hampstead » soit déplacé au point numéro 4.3.

Adoptée

2007-178

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Sur proposition présentée par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor, il est RÉSOLU UNANIMEMENT:

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 4 juillet 2007, de la séance publique de consultation du 18 juillet 2007 et de la séance spéciale du 18 juillet 2007 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2007-179

### **APPUI À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC – RÉOLUTION RELATIVEMENT AU PROLONGEMENT DU BOULEVARD CAVENDISH ET AU PLAN DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la résolution 070730 de la Ville de Côte Saint-Luc relativement à leur demande que l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal priorisent le projet Cavendish – Cavendish, afin que les travaux soient complétés d'ici 2012 selon l'échéancier et le plan original du Bureau de projet sur le prolongement du boulevard Cavendish;

ATTENDU QUE le Conseil croit que le parachèvement de ce projet profitera aux résidants de Hampstead;

Sur proposition présentée par le conseiller Abraham Gonshor, appuyé par la conseillère Bonne Feigenbaum, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le Conseil de la Ville de Hampstead appuie la Ville de Côte Saint-Luc dans ses efforts pour s'assurer que le prolongement du boulevard Cavendish soit une priorité pour la Ville de Montréal et l'agglomération de Montréal.

Adoptée

*À 21h19, le conseiller Borden revient assister à l'assemblée.*

2007-180

### **DEMANDE À LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DE VERSER À LA VILLE DE HAMPSTEAD LES REDEVANCES DUES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

ATTENDU QUE le 27 octobre 2006, la Ville de Hampstead a adopté la résolution n° 2006-297 pour s'inscrire au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* (le «Programme»);

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead et les autres municipalités liées de l'agglomération de Montréal sont responsables, sur leurs propres territoires, de la collecte et du transport des matières résiduelles, ainsi que de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles comme le prévoit implicitement le paragraphe 6° de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines municipalités* (L.R.Q., c. E-20.001);

ATTENDU QUE le 15 décembre 2006, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (le «ministère») a envoyé à la Ville une lettre afin de lui annoncer qu'elle est admissible au Programme et qu'elle a droit à une subvention de 16 215,31 \$ pour la période du 23 juin 2006 au 30 septembre 2006;

ATTENDU QUE le 5 mars 2007, la Ville a adopté la résolution n° 2007-047 par laquelle elle demandait que toute somme allouée dans le cadre du Programme au bénéfice de ses citoyens lui soit versée directement;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 10 juillet 2007, le ministère a annoncé à la Ville une subvention de 24 084,64 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 31 mars 2007 dans le cadre du Programme;

ATTENDU QUE le ministère n'a pas encore versé à la Ville les subventions accordées en décembre 2006 et en juillet 2007;

ATTENDU QUE la population de Hampstead est injustement privée de sommes d'argent qui lui sont dues selon le programme de redistribution pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles, alors que la population de la Ville de Montréal n'en est aucunement privée;

ATTENDU QUE le ministère retient un montant total de 40 299,95 \$ qui doit revenir à la Ville de Hampstead et sa population;

Sur proposition présentée par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor, il est RÉSOLU:

- QUE le Conseil insiste auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour que soit versé, à la Ville de Hampstead, les sommes qui lui sont dues en vertu du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et qui sont actuellement tenues en réserve, soit une somme totale de 40 299,95 \$, tel que mentionné au Tableau annexé à la lettre du 10 juillet 2007 provenant de son ministère;
- QUE le Conseil demande également à la ministre de verser à la Ville de Hampstead toutes les sommes qui lui sont et seront dues, et ce, jusqu'à la conclusion d'une entente entre les villes liées et l'agglomération de Montréal sur le partage de la subvention ; et
- QUE copie de cette résolution soit transmise également à l'ensemble des villes liées de l'agglomération de Montréal et au député de D'Arcy McGee, monsieur Lawrence S. Bergman.

Adoptée

2007-181

### **CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'EXERCICE CANIN AU PARC HAMPSTEAD**

---

Il est proposé par le conseiller David Sternthal, appuyé par le conseiller Abraham Gonshor :

- QUE la Ville de Hampstead construise une aire d'exercice canin au parc Hampstead, adjacent à la rue Fleet.

Monsieur le maire William Steinberg appelle le vote.

**Ont voté en faveur :**

David Sternthal  
Abraham Gonshor

**Ont voté contre :**

Bonnie Feigenbaum  
Clifford Borden  
William Steinberg, maire

**En faveur : 2**

**Contre : 3**

**Rejetée**

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

*À 21h25, messieurs les conseillers Gonshor et Sternthal quittent définitivement l'assemblée.*

*À 21h25, l'assistant-greffier constate absence de quorum. La séance est suspendue.*

*À 21h35, il y a reprise de la séance. Le maire Steinberg, la conseillère Feigenbaum et les conseillers Borden et Elfassy forment maintenant quorum pour le reste de l'assemblée.*

*Il est proposé par monsieur le maire et résolu unanimement de reprendre les délibérations de la présente séance.*

2007-182

### **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 727-6 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 727-6 a été donné lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2007 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 727-6 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le Règlement de zonage n° 727 (Remplacement de la définition de la classification PB4) ».

Adoptée

2007-183

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 748-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 748**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Clifford Borden que, lors d'une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 748-2 modifiant le règlement d'emprunt n° 748 pour augmenter à 10 ans la période de remboursement de la balance de l'emprunt au montant de 697 800 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 748-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2007-184

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA) – 68 CHEMIN STRATFORD**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 22 juin 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'avant et à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **68 ch. Stratford** et préparé par **Atelier Oblik Inc.** pour la réunion du

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-185

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 58 CHEMIN GLENMORE**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 5 juillet 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages et des modifications extérieures à la résidence unifamiliale isolée** située au **58 ch. Glenmore** et préparé par **Bachar & Dubord architectes** pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-186

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 33 CROISSANT APPLEWOOD**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 13 juin 2007 montrant **des plans et élévations pour des modifications sur la façade avant, sur le coté et à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **33 cr. Applewood** et préparé par **Adrianna Meltzer, architecte** pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-187

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 8 CHEMIN MINDEN**

---

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 18 juin 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **8 ch. Minden** et préparé par **Agapi architectes** pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2007-188

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 11 CROISSANT APPLEWOOD**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 19 juin 2007 montrant **des plans et élévations pour des modifications sur la façade avant, sur le coté et à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **11 cr. Applewood** et préparé par **Barbra Dolman, architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-189

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 112 CHEMIN FINCHLEY**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 29 juin 2007 montrant **des plans et élévations pour des modifications au toit, afin d'aménager le grenier, de la résidence unifamiliale isolée** située au **112 ch. Finchley** et préparé par **GCB Architecture** pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-190

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5 CHEMIN THURLOW**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 6 juillet 2007 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement d'un étage à la résidence unifamiliale isolée** située au **5 ch. Thurlow** et préparé par **Rubin & Goldenberg architectes** pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2007, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2007-191

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 92 CHEMIN HAMPSTEAD**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 22 juin 2007 montrant **des plans et élévations pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée** située au **92 ch. Hampstead** et préparé par **Geiger & Huot architectes** pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juillet 2007, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

### Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 3 chemin Finchley :

*Aucune*

2007-192

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 3 CHEMIN FINCHLEY**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089143 situé au 3 ch. Finchley, afin de permettre que la terrasse surélevée arrière existante soit localisée à 1,89 mètres (6.2 pieds) de la ligne latérale gauche du lot au lieu de la distance exigée de 3 mètres (9.8 pieds) de n'importe quelle ligne latérale de lot, conformément aux dispositions de l'article 6.8.1.4 du Règlement de zonage n° 727.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 9 juillet 2007, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 3 chemin Finchley sur le lot 2089143. Dans l'éventualité où ladite terrasse surélevée arrière existante était remplacée, la nouvelle construction devra respecter les normes de la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée

### Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 34 chemin Merton :

- 1) 34 ch. Merton
- 2) 32 ch. Merton
- 3) 17 ch. Lyncroft
- 4) 25 ch. Hampstead
- 5) 54 pl. Holtham
- 6) 5752 ch. Ferncroft

### **SUSPENSION**

À 22h03, il est proposé par monsieur le maire et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.

À 22h10, il est proposé par monsieur le maire et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance. À la reprise de la séance suspendue, les membres du conseil Feigenbaum, Borden et Elfassy formaient toujours quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2007-193

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 34 CHEMIN MERTON**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088903 situé au 34 ch. Merton, afin de permettre que le bord de l'accès véhiculaire, y compris ses murs de soutien, soient entièrement localisés sur la ligne latérale gauche du lot au lieu de la distance exigée de 1 mètre (3.28 pieds) de n'importe quelle ligne latérale de lot, le tout conformément à l'article 7.6.3.1.2 du Règlement de zonage n° 727 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 9 juillet 2007, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2007-194

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2007**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juillet 2007 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par conseiller Clifford Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2007 au montant de 713 450,73 \$ est par la présente approuvée.

Adoptée

2007-195

**ADJUDICATION DES BILLETS AU MONTANT DE 733 710 \$**

---

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la Ville de Hampstead accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt de 733 710 \$ par billets en vertu des règlements n<sup>os</sup> 756 et 85-5-009 au prix de 98.56000 échéant en série 5 ans comme suit :

|            |        |                  |
|------------|--------|------------------|
| 88 510 \$  | 4.45 % | 14 août 2008     |
| 93 500 \$  | 4.45 % | 14 août 2009     |
| 98 500 \$  | 4.50 % | 14 août 2010     |
| 104 100 \$ | 4.60 % | 14 août 2011     |
| 349 100 \$ | 4.85 % | 14 août 2012; et |

- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2007-196

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 733 710 \$**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead se propose d'emprunter par billets un montant total de 733 710 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

| <u>Règlement numéro</u> | <u>Pour un montant de</u> |
|-------------------------|---------------------------|
| 756                     | 422 710 \$                |
| 85-5-009                | 311 000 \$                |

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- QUE les billets seront datés du 14 août 2007;
- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
  - 88 510 \$
  - 93 500 \$
  - 98 500 \$
  - 104 100 \$
  - 109 600 \$
  - 239 500 \$ (à renouveler)
- QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
  - 5 ans (à compter du 14 août 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 756 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée

2007-197

**ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT POUR DEUX VÉHICULES BOMBARDIER**

---

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2006-321 autorises la vente de deux véhicules Bombardier ne servant plus à la Ville et que la Ville a reçu, le 16 juillet 2007, une offre d'achat de la compagnie Globoquip 9109-2791 Québec inc.;

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Clifford Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE, le Conseil municipal accepte l'offre d'achat faite par Globoquip 9109-2791 Québec inc. pour les véhicules et montants suivants :

Véhicule Bombardier unité n° BB-84-22 : 7 500,00 \$ (plus taxes)  
Véhicule Bombardier unité n° BB-77-39 : 5 500,00 \$ (plus taxes)

Adoptée

2007-198

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SEL À CHEMIN – HIVER 2007/2008**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la fourniture de sel à chemin pour la saison hivernale 2007/2008;

CONSIDÉRANT QU'après avoir fait l'analyse des soumissions ouvertes le 30 juillet 2007, celle Technologie de dégivrage Cargill est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture de sel à chemin pour l'hiver 2007/2008 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL**

Fourniture de sel à chemin en vrac 63.75 \$/tm  
N.B. utilisation approximative de 1 500 tonnes métriques

Les taxes sont applicables sur le prix ci-dessus

#### **Livraison à notre demande uniquement**

- QUE le certificat du trésorier No 07-028, daté du 30 juillet 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2007-199

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE RESURFAÇAGE DES RUES 2007**

---

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 2007-096, le conseil a octroyé à IMS Experts-Conseils le contrat pour la préparation des plans et devis pour la réparation et le resurfaçage des rues suite à un appel d'offres par invitation écrite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'octroyer, sans soumission, le contrat de surveillance des travaux au concepteur des plans et devis lorsque ces plans et devis sont utilisés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de l'analyse faite par le Chef de division des achats relativement à l'offre de services de IMS Experts-Conseils datée du 3 juillet 2007;

Il est proposé par le conseiller Clifford Borden, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- QUE le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de réparation et de resurfaçage des rues 2007 soit octroyé à IMS Experts-Conseil pour des honoraires au montant de 65 650\$ avant taxes; le tout conformément à l'offre de services du 3 juillet 2007; et
- QUE le certificat du trésorier no 07-027, daté du 25 juillet 2007, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

#### M. Sonny Surkes

- Doit-on vraiment appuyer la Ville de Côte Saint-Luc dans sa demande de prolongement du boulevard Cavendish?

#### Mme Shuster

- Est-ce que la Ville a procédé par appel d'offres pour le contrat de fourniture de sel à chemin?

#### Résidant de CSL

- Combien de plainte la Sécurité publique a-t-elle reçu à cause de l'aire d'exercice canin qui avait été installé temporairement au parc Langhorne?

2007-200

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Charles Ohayon, assistant-greffier